

Note de commentaires

Budget Initial 2019 ENSAIT

Le budget initial 2019

I. Analyse globale du budget Initial 2019

Situation patrimoniale

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|---|------------------|---|------------------|
| Personnel | 1 731 925 | Subventions de l'Etat | 1 125 200 |
| <i>dont charges de pensions civiles*</i> | | Fiscalité affectée | 0 |
| Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention | 2 743 855 | Autres subventions | 1 783 092 |
| | | Autres produits | 1 567 488 |
| TOTAL DES CHARGES (1) | 4 475 780 | TOTAL DES PRODUITS (2) | 4 475 780 |
| Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1) | 0 | Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2) | |
| TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 4 475 780 | TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 4 475 780 |

Le compte de résultat prévisionnel du budget 2019 fait apparaître un résultat à l'équilibre (situation patrimoniale), une Capacité d'AutoFinancement de 344 K€ permettant le financement de 82 % des investissements 2019 non subventionnés par ailleurs.

Le budget global est en augmentation de 6.2 % par rapport au budget initial 2018 et en augmentation de 25.6 % par rapport à l'exécuté 2017.

Situation en Autorisations d'engagement et crédits de paiement

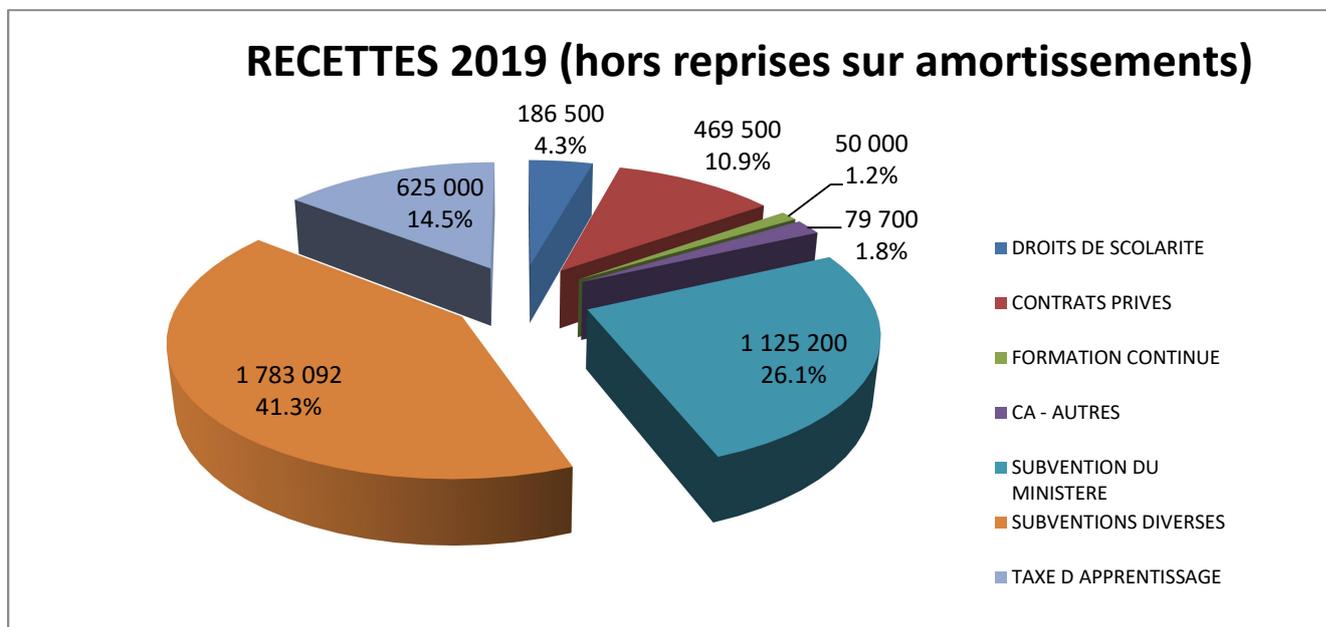
| Dépenses | | | Recettes | |
|--|------------------|------------------|------------------|---|
| | Montants | | Montants | |
| | AE | CP | | |
| Personnel | 1 731 765 | 1 731 765 | 6 446 111 | Recettes globalisées |
| <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i> | | | 1 125 200 | Subvention pour charges de service public |
| | | | 0 | Autres financements de l'Etat |
| | | | 0 | Fiscalité affectée |
| Fonctionnement et intervention | 2 254 885 | 2 242 816 | 3 910 211 | Autres financements publics |
| | | | 1 410 700 | Recettes propres |
| | | | | |
| | | | 0 | Recettes fléchées ** |
| | | | 0 | Financements de l'Etat fléchés |
| | | | 0 | Autres financements publics fléchés |
| | | | 0 | Recettes propres fléchées |
| | | | | |
| le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement | | | | |
| | | | | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 4 496 271 | 6 555 279 | 6 446 111 | TOTAL DES RECETTES |
| | | B | | C |
| Solde budgétaire (déficit) | | | | 109 168 |

Le solde budgétaire sera en 2019 déficitaire de 109.1 K€, correspondant à un niveau d'investissement fort sur fonds propres (financement sur fonds propres d'une partie de l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT).

(Pour rappel, les investissements sont inclus dans le solde budgétaire, mais les dotations aux amortissements et reprises sur amortissements ne sont pas budgétaires).

II. Analyse des recettes du Budget Initial 2019

Hors reprises sur amortissements



Les recettes de l'établissement pour l'exercice 2019 sont supérieures à celles du budget initial 2018 de 6 %, soit + 251 K€. Toutefois, elles présentent de fortes disparités entre l'école et le SAIC :

- L'Ecole : + 93% (+ 1 853 K€)

Les points saillants du budget 2019 concernant les recettes concernent :

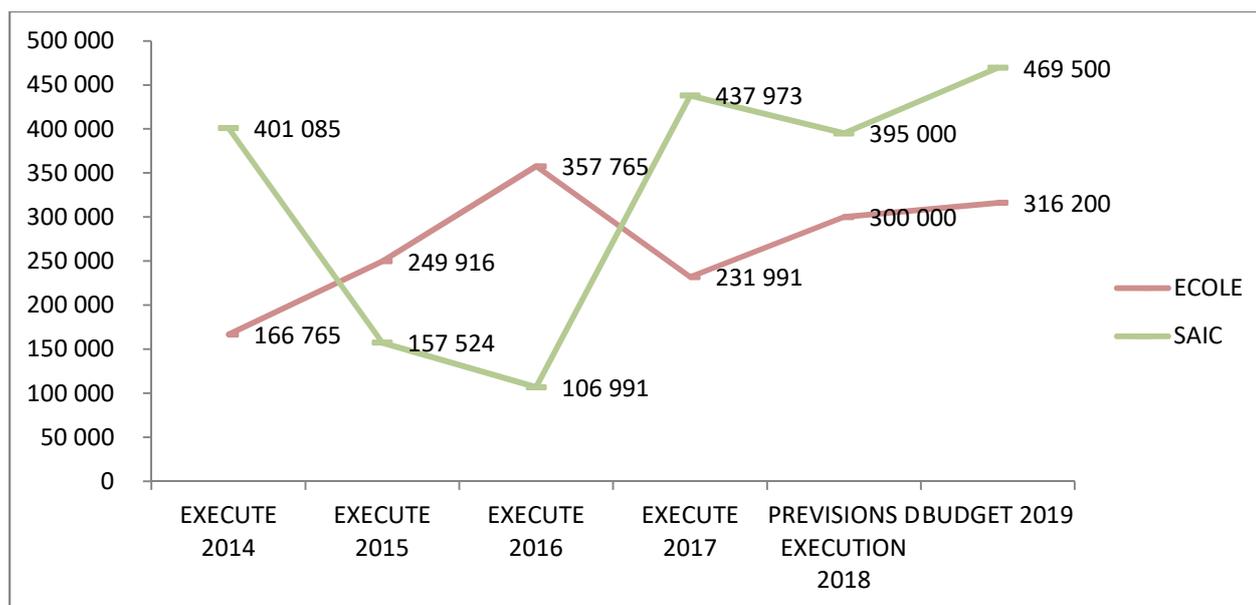
- o les contrats publics sont dorénavant imputés sur l'école et représentent 1 670 K€ de recettes.
- o 43 K€ de recettes supplémentaires sont attendues au niveau de la taxe d'apprentissage (Barème et Quota). Le nombre d'apprentis est en augmentation (86 apprentis pour l'année universitaire 2018-2019 répartis sur les trois années d'études) et les dépenses justifiables seront donc mécaniquement plus importantes.
- o deux colloques de recherche seront organisés en 2019 et devraient générer un chiffre d'affaires de 50 K€.

- Le SAIC : - 77% (- 1 602 K€)

- o Les contrats publics sont dorénavant budgétés sur l'école
- o + 6% (+27K€) concernant les contrats de recherche privée : le service des relations externes s'est étoffé d'une personne supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2018.

1. Le chiffre d'affaires

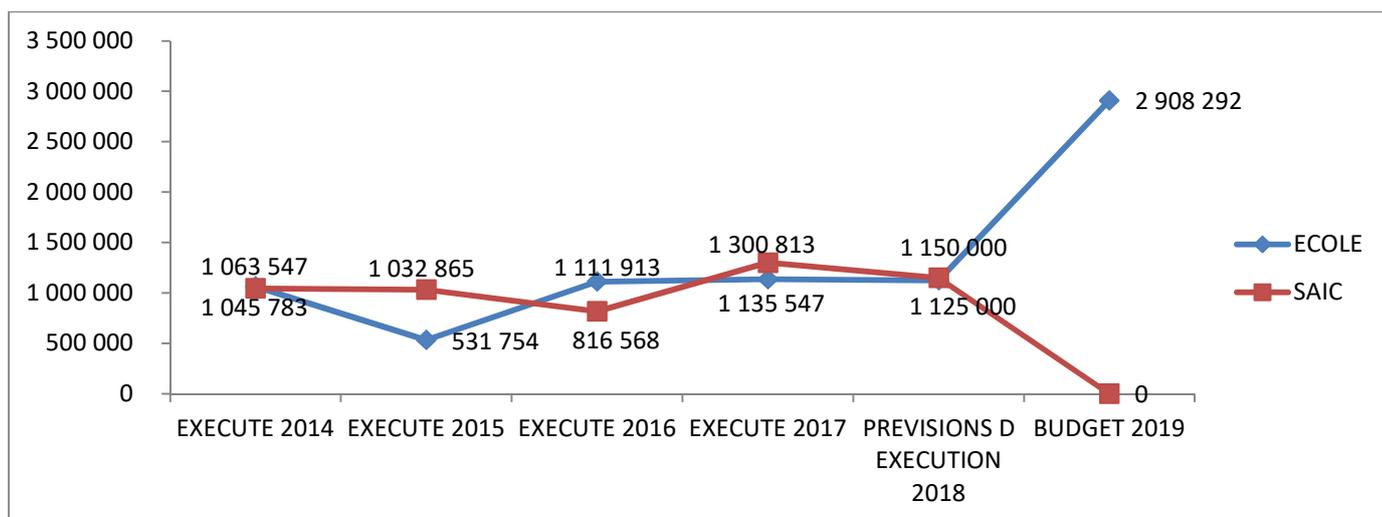
Evolution du chiffre d'affaires : 2014 -2019



- de l'école : Il se compose principalement des droits de scolarité :
 - o des élèves ingénieurs. La création en 2018 et mise en application de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) devrait engendrer des recettes complémentaires de 15 K€ pour l'ENSAIT.
 - o des contrats de professionnalisation dans le cadre du Master Management et Innovation dans la Mode. Suite à une refonte de sa communication et de sa pédagogie, l'objectif de recrutement pour ce master est de 15 pour la rentrée universitaire 2019-2020.
 - o L'organisation de deux colloques dans le cadre de la recherche devrait engendrer 50 K€ de recettes supplémentaires.
- du SAIC : Après une consolidation du chiffre d'affaires en 2018, le chiffre d'affaires lié aux contrats privés devrait continuer à progresser en 2019. L'arrivée d'une chargée de valorisation des contrats de recherche dans l'équipe de la Direction des Relations Externes est la principale explication de cet objectif ambitieux.

2. Les subventions

Evolution des subventions: 2014 - 2019



- de l'école : elles sont globalement stables et principalement constituées :
 - o de la subvention pour charges de service public (1 125.2 K€, estimation en attente de notification),
 - o des subventions versées par le conseil régional dans le cadre du dispositif PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues) et du parcours d'excellence,
 - o du co-financement de thèses au sein du laboratoire de recherche,
 - o de l'organisation de la mobilité des étudiants (ERASMUS).

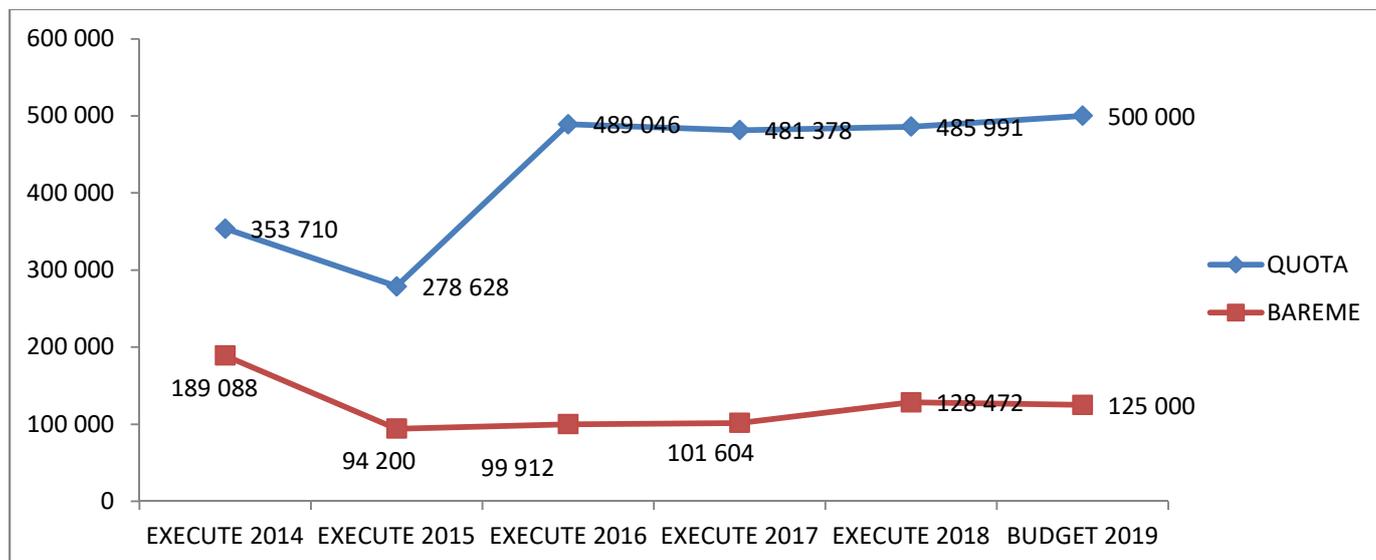
De par l'intégration des contrats publics au budget de l'école, l'intégralité des subventions versées à l'ENSAIT est dès le budget initial 2019 enregistrée sur le budget de l'école

21 contrats publics sont d'ores et déjà connus et en cours pour l'exercice 2019.

- du SAIC : le SAIC est dorénavant exclusivement consacré aux contrats privés. De ce fait, seul, le chiffre d'affaires sera enregistré en 2019.

La taxe d'apprentissage

Evolution de la taxe d'apprentissage : 2014 – 2019



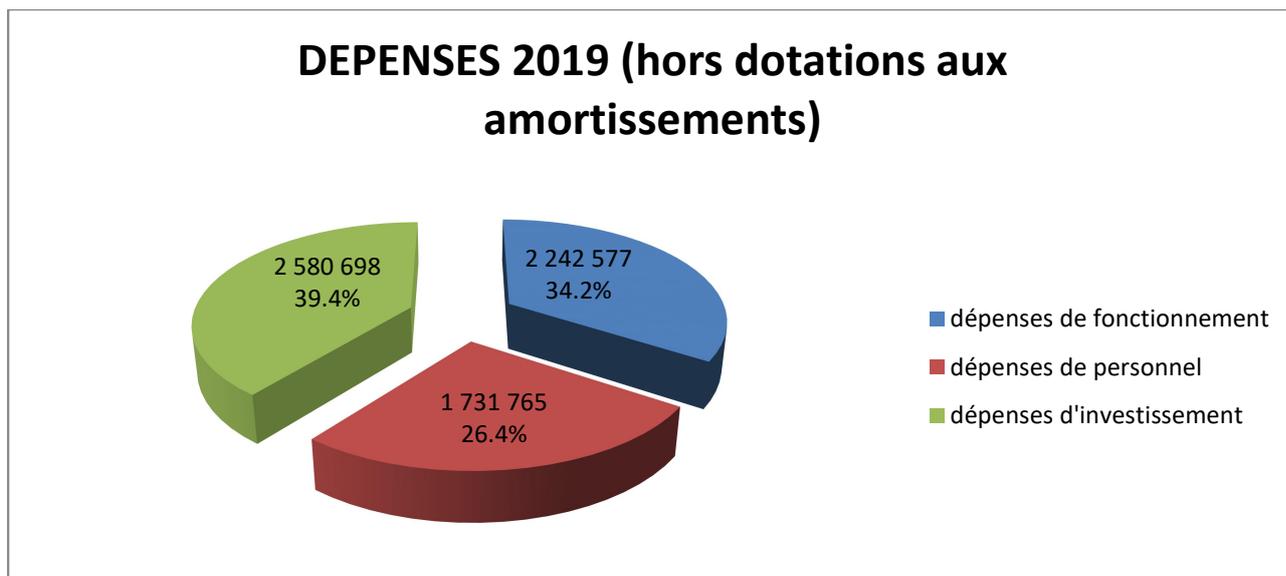
La réforme de la taxe d'apprentissage est actuellement en cours. Cette réforme sera applicable le 1^{er} janvier 2020. Les règles de cette réforme ne sont pas encore entièrement connues. Toutefois, la collecte de taxe réalisée par le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP - dont l'ENSAIT est une antenne - devrait pouvoir être réalisée directement par l'ENSAIT.

Budget recettes en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des recettes à hauteur de 6 446 K€. Les recettes budgétaires sont sensiblement identiques à celles du budget initial 2018 qui était de 6 401.2 K€ (+0.7%). Les travaux liés à l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT ayant pris du retard, les décaissements et encaissements liés à celle-ci auront lieu en 2019.

III. Analyse des dépenses du Budget Initial 2019

Hors dotations aux amortissements

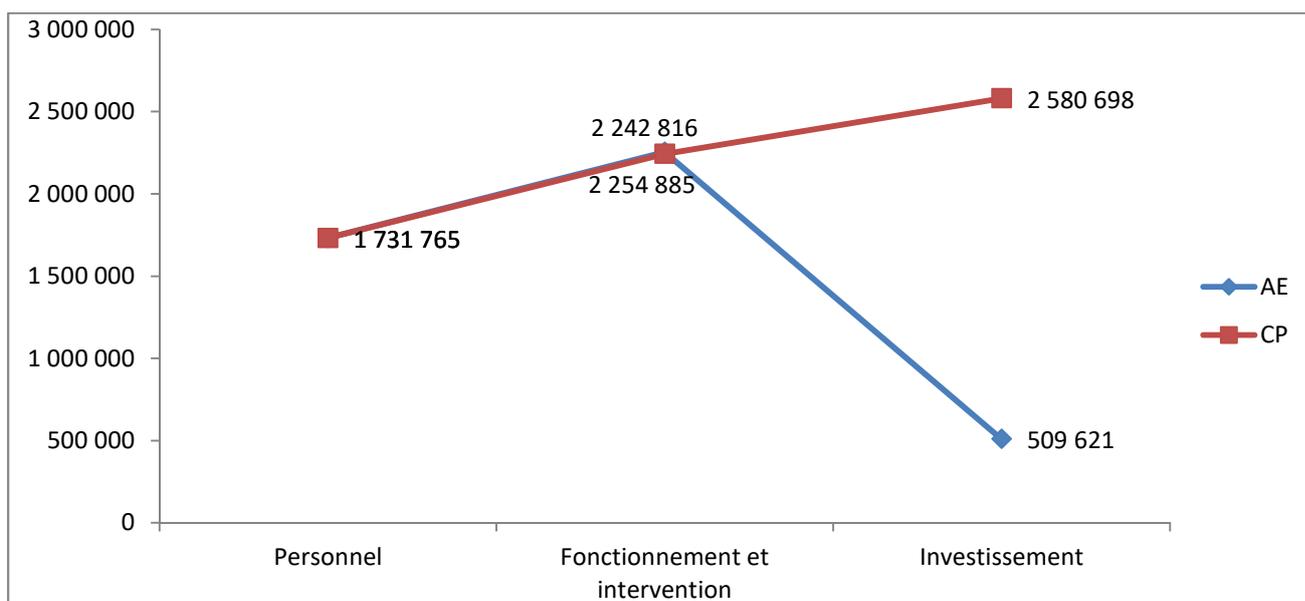


Les dépenses 2019 reprennent le schéma du budget initial 2018 :

- 39.4 % des dépenses sont des dépenses d'investissement et représentent le budget le plus important
- 34.2 % sont des dépenses de fonctionnement (hors dotations aux amortissements)
- 26.4 % sont des dépenses de personnel (hors masse salariale Etat : 5 460 765 €).

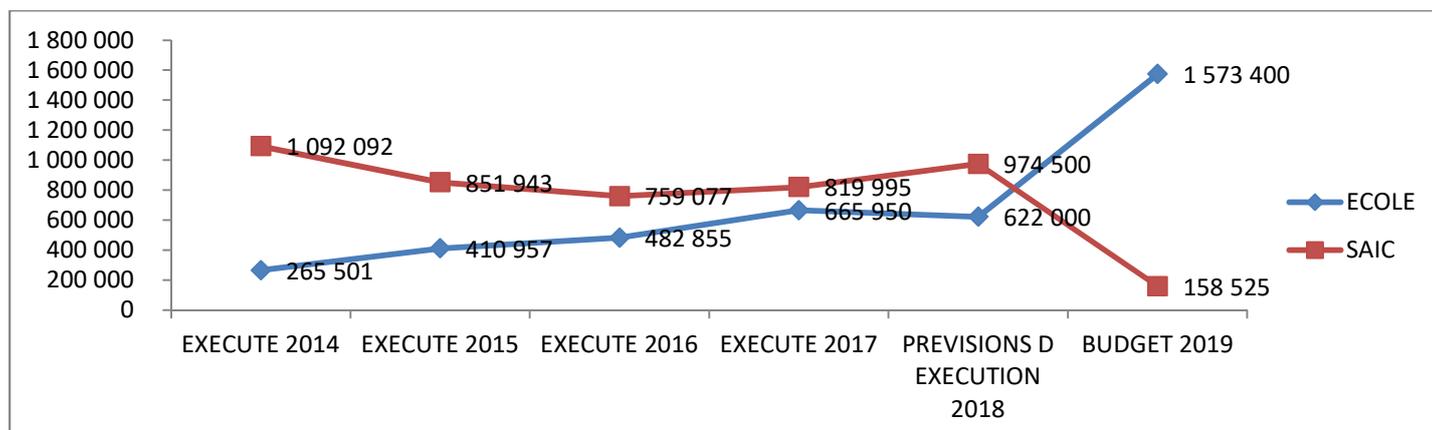
Ayant subi un retard dans l'exécution de la phase d'études avant travaux, l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT sera le premier poste de dépenses pour l'exercice 2019.

Budget dépenses en AE et CP :



1. Analyse des dépenses de personnel sur Ressources Propres (RP) du Budget Initial 2019

Evolution de la masse salariale sur ressources propres 2014 - 2019



Budget RP de l'école : 1 573.4 K€

Le budget RP de l'école se décompose en 5 postes :

- Les contrats publics et doctorants adossés à ces contrats : 60 %
- Les heures complémentaires d'enseignement et vacances : 16 %
- Les personnes employées sur budget propre dont 1 thèse : 15 %
- Les primes de recherche et PCA (Primes pour Charges Administratives) : 7 %
- Autres dépenses (RAFP, médecine du travail, etc.) : 2 %

Si l'on compare l'évolution du budget RP à périmètre constant par rapport à 2018 (hors contrats publics), la masse salariale Ecole est en baisse de 4.5 % par rapport à l'exécuté 2017 et en augmentation de 2.2% par rapport aux prévisions d'exécution 2018.

Budget RP du SAIC : 158.5 K€

Les dépenses de masse salariale sur ressources propres du SAIC sont exclusivement composées des recrutements et primes dégagées par les contrats privés.

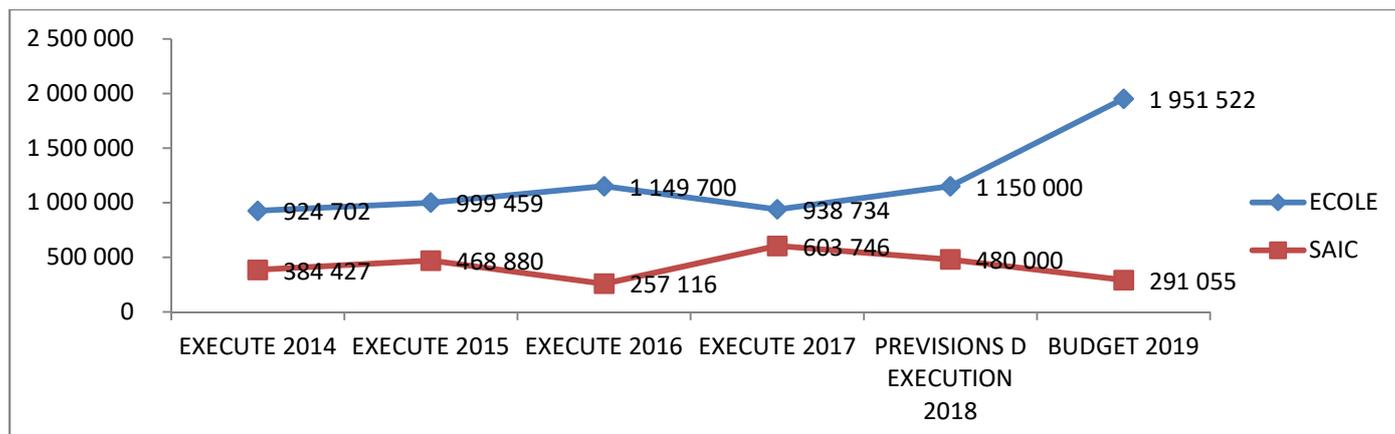
Budget Dépenses de personnel en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des dépenses de personnel à hauteur de 1 731.8 K€ en AE et CP (les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont égaux pour les dépenses de personnel). Les charges à payer de l'exercice 2018 payées en 2019 sont incluses (on assiste à un glissement des heures de vacances de novembre et décembre 2018 en 2019, qui se reproduira à chaque exercice).

2. Analyse des dépenses de fonctionnement du Budget Initial 2019

Evolution des dépenses de fonctionnement 2014 - 2019

Hors dotations aux amortissements



- Concernant l'Ecole, 653 K€ de dépenses de fonctionnement relatives aux contrats publics ont été ajoutées.
 - La tenue de deux colloques liés à la recherche augmentent le montant des charges de fonctionnement à hauteur de 45 K€.
 - La tenue du salon de l'ITMA, qui a lieu tous les 4 ans, engendre des frais de mission supplémentaires de 18 K€ par rapport aux années précédentes (pour rappel, un prélèvement sur fonds de roulement avait été nécessaire en 2015 pour cet événement où enseignants et étudiants se sont rendus). En 2019, seuls les enseignants se déplaceront, le salon se tenant sur le second semestre universitaire, période à laquelle les étudiants sont en stage.
 - Un budget supplémentaire concernant la formation du personnel a été dégagé : + 10 K€
 - + 21 K€ ont été ajoutés au budget du patrimoine afin de poursuivre la rénovation des salles de cours et des amphithéâtres.
- Concernant le SAIC, les dépenses liées aux contrats privés ont été ajustées sur les prévisions de clôture de l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires étant à la hausse, la marge devra être pilotée et optimisée pour l'exercice 2019.

Dépenses communes d'Infrastructures et Dépenses communes d'Administration et de Gestion diverses

Des DI et les DAG seront imputées sur le SAIC. Elles représentent 59 K€ pour le budget initial 2019.

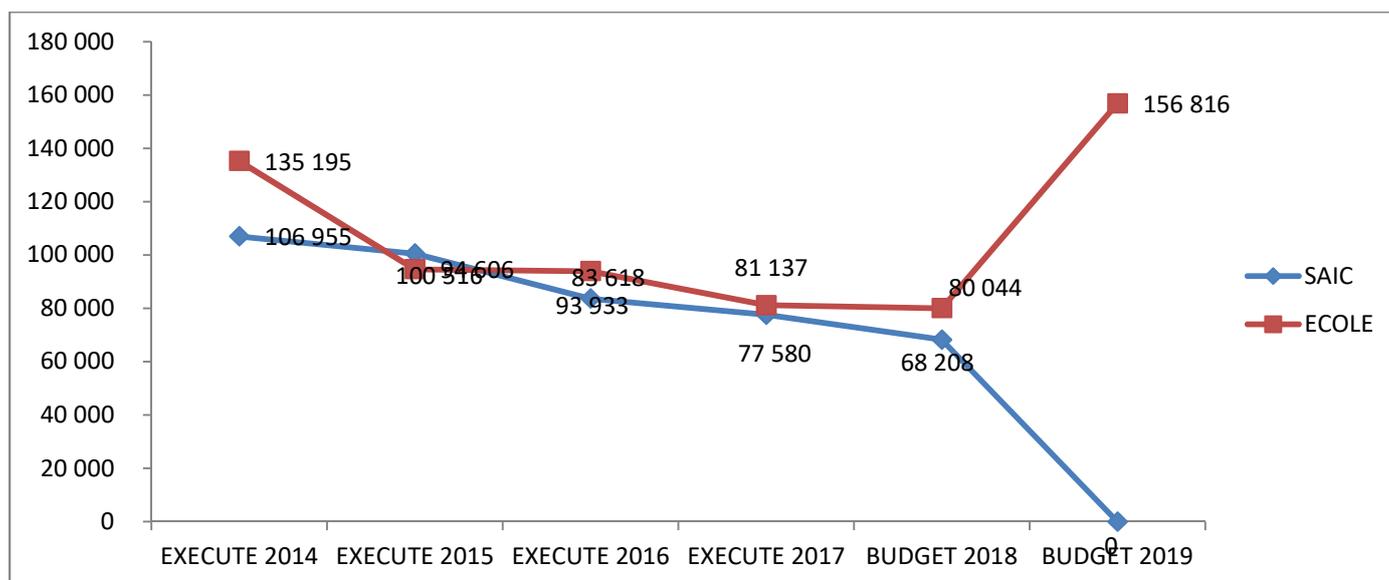
Budget Dépenses de fonctionnement en AE et CP :

Les dépenses de fonctionnement en AE et CP n'appellent pas de remarques particulières.

Focus sur les amortissements et reprises

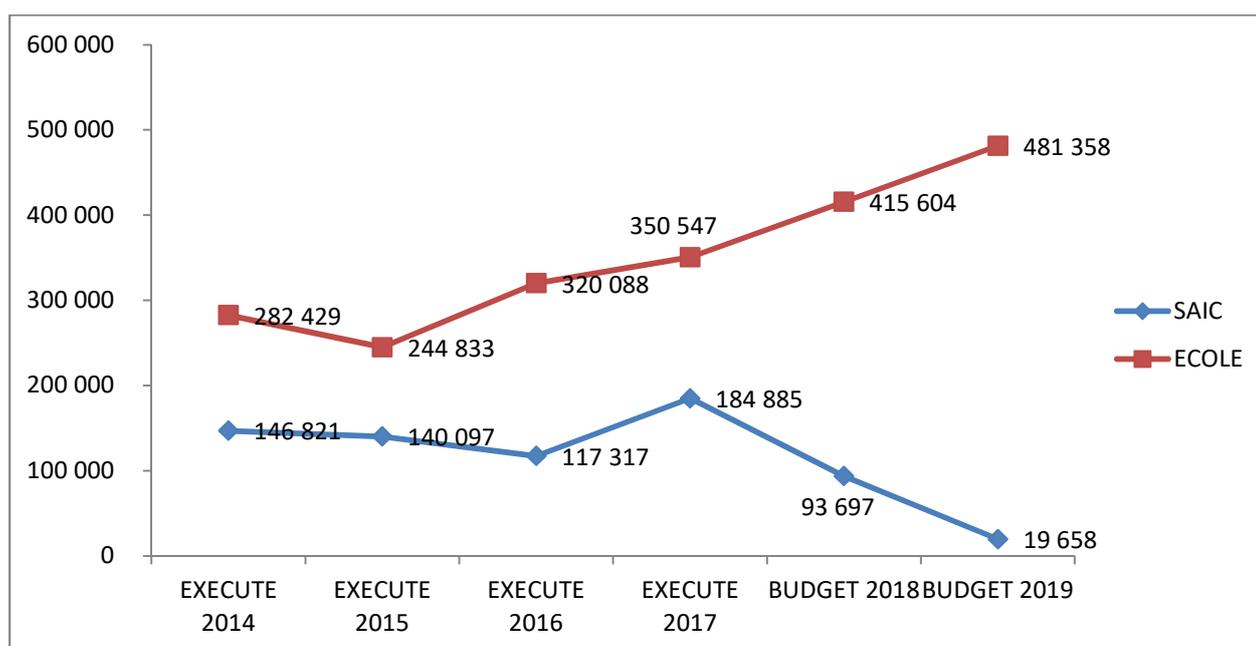
Comme chaque année, le déséquilibre entre dotations aux amortissements (501 K€) et reprises sur amortissements (157 K€) est important : -344 K€. L'ENSAIT, malgré ce déséquilibre, présente un compte de résultat équilibré et donc une Capacité d'Autofinancement positive de 344 K€, lui permettant un niveau d'investissement très correct.

Evolution des reprises sur amortissements 2014-2019



Les reprises sur amortissements représentent 3.9 % des recettes de l'ENSAIT.

Evolution des dotations aux amortissements 2014-2019



Les dotations aux amortissements représentent 18% du budget de fonctionnement de l'établissement en situation patrimoniale, soit 2 % de moins que pour le budget initial 2018.

3. Analyse des dépenses d'investissement du Budget Initial 2019



- Opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT

L'année 2019 sera marquée par la réalisation complète des travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'ENSAIT subventionnés par les crédits CPER et l'obtention de fonds FEDER.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------|------------------|
| ENSAIT | | | 160 000 | 190 051 | | | 350 051 |
| CPER | 159 447 | 110 301 | | 1 647 246 | 333 006 | | 2 250 000 |
| FEDER | | | | 341 831 | 105 005 | | 446 837 |
| Certificats d'Economie d'Energie | | | | 82 000 | | | 82 000 |
| TOTAL | 159 447 | 110 301 | 160 000 | 2 261 128 | 438 011 | 0 | 3 128 888 |

- Investissements dans le cadre de la pédagogie – ateliers – recherche

207.5 K€ sont alloués aux contrats de recherche, secteurs pédagogiques et remise aux normes du parc machines suite aux audits de mise en conformité effectués fin 2018.

- Investissements Patrimoine et Informatique

72 K€ vont être investis pour l'informatique et 40 K€ pour le patrimoine en dehors des dépenses de réhabilitation énergétique.

- Budget Dépenses d'investissement en AE et CP :

Le budget en AE et CP est déséquilibré : 509 621 € d'AE et 2 580 698 € de CP. Cela s'explique exclusivement par l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT pour laquelle les Autorisations d'engagement ont été consommées en 2016.

4. Capacité d'Auto-Financement (CAF) du Budget Initial 2019

La situation patrimoniale de l'école fait apparaître une CAF positive à hauteur de 344 K€.

82% des investissements 2019 seront autofinancés.

Seuls 109 K€ liés à l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT seront prélevés sur fonds de roulement en 2019.

Le fonds de roulement prévisionnel est de 802.5 K€.

ANNEXE

Rappel de la comptabilisation en Gestion Budgétaire et Comptable Publique

La comptabilité budgétaire rend compte de la consommation des autorisations budgétaires votées dans des termes distincts de ceux de la comptabilité générale :

- ▶ pour les dépenses, enregistrement des engagements consommant les AE et des décaissements consommant les CP,
- ▶ pour les recettes : enregistrement des encaissements,
- ▶ pour les emplois : suivi de la consommation des autorisations.

L'autonomie et la fiabilité de la comptabilité générale sont confortées :

- ▶ application des normes de comptabilité générale indépendamment de la disponibilité des crédits,
- ▶ les charges et produits sont rattachés à l'exercice correspondant à celui de la naissance du droit, de l'obligation ou du risque, indépendamment des éventuels flux financiers associés,
- ▶ l'inscription des actifs et passifs et leur évaluation donne une vision sincère, fidèle et exhaustive de la situation patrimoniale de l'organisme.

Focus sur les autorisations d'engagement (AE)

- ▶ Elles constituent le plafond voté par l'organe délibérant et déterminent la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice.
- ▶ Elles sont **annuelles** mais génèrent potentiellement des décaissements pluriannuels.
- ▶ Elles constituent le point d'entrée de la dépense et doivent permettre le pilotage des crédits de paiement.
- ▶ Le fait générateur de leur consommation est l'**engagement ferme de l'organisme** vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé.

Focus sur les crédits de paiement (CP)

- ▶ Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice.
- ▶ Le fait générateur de leur consommation est le décaissement.
- ▶ Le lien engagement-paiement doit permettre l'identification des restes à payer et d'anticiper ainsi les dépenses des années futures, d'éviter la constitution de trésorerie superflue, d'éviter des pics de CP qui mettraient à mal la trésorerie de l'organisme.